

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ADJOINTS TECHNIQUES du 2 décembre 2016

Représentaient l'UNSA :

Frédéric ROY	DDTM Landes	05.58.51.30.78	frederic.roy@landes.gouv.fr
Aline LELEGARD	DDTM Manche	02.33.77.52.36	aline.lelegard@manche.gouv.fr
Olivier PIHOU	IGN Nancy (expert)	03.83.30.99.22	olivier.pihou@ign.fr
Christophe FOURNY	DDTM Manche (expert)	02.33.77.52.28	christophe.fourny@manche.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE

Le fonctionnaire ne doit plus être le domestique du gouvernement livré à l'arbitraire ou au favoritisme, mais le serviteur de l'Etat et de la Nation, garanti dans ses droits, son avancement et son traitement, conscient en même temps de sa responsabilité, considéré comme un homme et non comme un rouage impersonnel de la machine administrative.

PLAN DE REQUALIFICATION

L'UNSA continue de se féliciter de ce plan que nous avons réussi à arracher. Cependant, des questions subsistent :

Lors du groupe de travail, l'UNSA avait poussé les IGAPS à faire un travail de recherche sur le nombre d'agents réalisant des missions au minima de TSMA. Résultat : environ 400 agents sur 700 sont concernés. Ce sont donc ces 400 agents qu'il faut prioriser sur la liste d'aptitude. Or, nous observons que le ministère requalifie en masse les agents de l'IFCE pour accélérer la fermeture des sites. Attention donc de ne pas laisser d'autres agents qui sont eux aussi promouvables.

De plus, pour l'UNSA, il n'est pas juste que les agents, qui ont eu la chance de réussir une mobilité, se retrouvent en fin de liste des promouvables par les structures d'accueil. Ces agents ont le droit de faire valoir leurs années d'expériences. La mobilité géographique ne doit pas être un frein à la promouvabilité !

Nous nous interrogeons également sur le fait que des agents, récemment intégrés chez les adjoints techniques ou ayant peu d'ancienneté dans la fonction publique, soient promus alors que d'autres, tout aussi méritants, ne soient pas retenus et terminent leur carrière au mieux dans le statut des APST.

Par ailleurs, est-ce normal que les entretiens individuels des agents, dans certaines structures, se déroulent après les promotions ?

Quel est le « philtre magique » qu'utilise les IGAPS ?

CONCOURS - RAEP

L'UNSA rappelle que les agents MEEM ont la possibilité de concourir aux examens professionnels du MAAF. Or, l'inverse n'est pas possible. Cette situation inéquitable doit cesser ! L'UNSA avait déjà soulevé ce problème lors de la CAP de printemps 2016. Qu'en est-il ?

En ce qui concerne le Rapport Acquis d'Expérience Professionnel (RAEP), l'UNSA dénonce la non prise en compte des parcours des agents ultra spécialisés ou atypiques. Ces agents sont pour la plupart sur poste B et devraient, dans le cadre des examens professionnels, avoir un jury compétent dans leur domaine.

RIFSEEP

La note de service du 29 novembre 2016 fait état de son application immédiate avec effet rétroactif au 1er janvier 2016. L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est l'indemnité principale qui valorise les fonctions exercées par l'agent.

L'UNSA pense que la description des fonctions correspondant au groupe G1 n'est pas adapté à la majorité de la catégorie C. Les missions d'autonomie et d'encadrement sont quasiment inexistantes au sein de cette catégorie. Il y a toujours un responsable hiérarchique pour assurer ce type de fonctions. De ce fait, très peu d'agents devraient entrer dans la catégorie G1.

L'UNSA craint également que les fonctions décrites sur les fiches de poste actualisées annuellement soient dévalorisées pour passer du groupe G1 au groupe G2.

Concernant les promotions, le RIFSEEP avec sa classification G1 ou G2 constituera très probablement un critère de sélection dans l'avancement.

Avec la décentralisation, plusieurs agents de catégorie C perdent leurs missions puisque ces dernières sont transférées aux Régions. Ces agents autonomes et qui encadraient sont désormais "les petites mains" des collectivités territoriales et n'ont plus aucune responsabilité. D'après vous, dans quelle catégorie vont-ils entrer désormais ?

L'UNSA attire donc l'attention des IGAPS sur la description dite "sommaire" qui doit être complétée dans l'annexe V (formulaire RIFSEEP détermination groupe de fonctions du poste), signée uniquement par le responsable de la structure et sans avis de l'agent.

En conclusion, ce RIFSEEP va permettre à l'Etat de faire des économies budgétaires et une nouvelle fois les agents de catégorie C verront leur salaire diminué pour la plupart. Sans compter, la rivalité entre agents et leur démotivation.

Par ailleurs, Les agents du MAAF en PNA sont soumis aux barèmes et aux règles de gestion définis par le MEEM. La dernière vague des agents du MAAF sur des postes biodiversité n'ont pas encore basculé en PNA. Ces agents sont-ils soumis au RIFSEEP du MEEM ou du MAAF ?

RPS ET SEA

L'UNSA salue la prise en main de ce sujet lors du CHSCTM-MAAF. L'UNSA sera très attentive aux résultats de cette expertise qui doit durer 3 mois.

DÉCROISEMENT ET PNA

L'UNSA dénonce le désengagement du ministère vis-à-vis de ses agents en PNA. Les événements, suite à la fusion IFN/IGN dus à la RGPP, le prouve.

L'UNSA vous alerte pour que les nouveaux agents décroisés ne subissent pas le même sort. C'est au MAAF, et non aux Etablissements d'accueil, de faire les règles.

IFCE

L'UNSA trouve que le MAAF ne s'investit pas assez pour trouver des solutions aux agents.

IGN

L'UNSA est dépitée, mais par où commencer :

- La disparition des divisions d'inventaire forestier dans la production, avec la perte de lisibilité du MAAF auprès des professionnels.
- La diète organisée du déficit de personnel qui fait que les postes MAAF sont la variable d'ajustement. A bref échéance, le MAAF aura quasi disparu de l'IGN.
- L'amateurisme, lors de la seule réunion de concertation pour les avancements et promotions des personnels MAAF, de la RH avec des propositions périmées parfois depuis 2 ans, avec une méconnaissance des métiers des agents et la pression, de la part de syndicat non représentatif en CAP, pour faire avancer des dossiers personnels. L'UNSA déplore aussi l'absence de l'IGAPS....
De ce fait, les OS MAAF présentes ont demandé de revoir l'intégralité des listes que l'IGN avait présentée. Mais, lors de la CAP des TSMA, où a été étudiée la liste d'aptitude du passage de C en B, force de constater que rien n'a été fait !

FRAIS DE MISSION

L'UNSA réitère sa demande de revalorisation des taux forfaitaires de repas et de nuitées qui ne sont plus en phase avec la réalité. Et nous demandons que le MAAF pousse pour que les plafonds forfaitaires de l'URSAAF soient relevés et suivent au minima la valeur de ces taux. Un agent en mission n'est pas en vacances et ne doit pas avoir à payer de sa poche !

ORGANISATION DE LA CAP

Monsieur le président nous vous rappelons quelques dates :

- Convocation des titulaires : 08/11/2016
- Convocation des suppléants : 16/11/2016
- Documents préparatoire à la CAP (hors liste de promotions) : 17/11/2016
- Pré-CAP : 21/11/2016
- Documents promotion pour la CAP : 22/11/2016
- CAP : 02/12/2016

L'UNSA connaît les difficultés qu'ont les bureaux de gestions. Cependant, nous avons besoin de temps pour travailler cette CAP, aussi restreinte soit elle. Les représentants de l'UNSA tiennent à saluer le travail et la réactivité des gestionnaires de ce corps.

Avant son départ, nous remercions M. Marc CASTAING, Chef du bureau de gestion des personnels pour sa collaboration et nous lui souhaitons bonne continuation dans ses nouvelles missions.

Enfin, et ce malgré toutes ces difficultés citées précédemment, nous avons décidé de réaliser cette CAP. Ce ne sera pas toujours le cas si ces conditions de travail pour la défense des agents persistent. L'UNSA n'est pas simplement là pour témoigner, constater et critiquer. L'UNSA est aussi ici pour protéger, proposer et peser.

C'est pourquoi, l'UNSA, fort de son écoute et de son travail au quotidien défend les personnels.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

PPCR

L'application des modalités du passage de 4 à 3 grades se fera comme prévu, au 1^{er} janvier 2017. Le président confirme que les promotions validées par cette CAP passeront avant le reclassement dans les nouveaux grades. Ainsi, les agents bénéficieront de l'ensemble des dispositifs.

RIFSEEP

Un « flash info » vient d'être envoyé, qui précise l'ensemble des modalités applicables pour ce dispositif. La bascule a eu lieu sur la paie du mois de novembre, ce qui peut expliquer un écart sur le montant final. L'ajustement se fera sur la paie de décembre qui doit permettre à chaque agent de percevoir un total annuel au moins égal à celui perçu en 2015. A partir de 2017, le RIFSEEP s'appliquera dans son intégralité.

SEA

Le président précise que l'expertise est en cours et qu'elle sera assurée par un cabinet d'expertise privé. Le comité de pilotage qui s'est tenu le 1^{er} décembre dernier a décidé des critères retenus pour l'audit sur 13 structures. Les conclusions sont attendues pour le début de l'année 2017.

ACCÈS AU CONCOURS DU MEEM

Le président a une nouvelle fois relancé la GRH du MEEM, mais aucune réponse n'a été faite.

REVALORISATION DES FRAIS DE MISSION

Il apparaît que les taux de remboursement des frais de mission ne permettent pas de couvrir systématiquement les dépenses engagées par les agents. Le président indique qu'il fera remonter cette doléance, mais qu'il s'agit d'une question relevant du CTM, voire des DDI en ce qui concerne les agents de ces structures.

PPCR POUR LES APST

Aucun retour de la part de la DGAFP concernant les textes d'application pour ce statut. Les publications se font au fil de l'eau, et par ordre de priorité...

PASSAGE DE C EN B

Lors de précédentes CAP, d'éventuelles pertes de revenu avaient été évoquées lors du passage de C en B pour certains agents. A ce jour, aucun « renoncement » n'a eu lieu pour les promotions obtenues en 2016.

DÉTACHEMENT

Les IGAPS ont entamé un travail de refonte des critères permettant de valider une demande de détachement du corps des adjoints administratifs vers les adjoints techniques. Ces critères seront discutés lors d'un groupe de travail qui se réunira au premier trimestre de 2017. Néanmoins, l'administration a d'ores et déjà visé les demandes de cette CAP au regard de ces critères nouveaux.

ETAT DU CORPS

Le président prévoit d'envoyer un état complet du corps des adjoints techniques au 1^{er} janvier 2017.

IGN : présence de M Kévin AUBERT (chef du service du personnel)

- M Aubert conteste l'analyse de l'UNSA sur le schéma d'emploi de l'IGN. Les effectifs seraient stables dans les directions de la production. **En revanche, l'UNSA confirme que ce sont bien les agents du MAAF qui font les frais de la restructuration de l'établissement.**
- Gestion des agents MAAF : Il précise que des améliorations sont en cours (accès du SRH à Aghora, accès des agents au site intranet du MAAF, notification des primes « en temps et heures »...)
- Frais de missions : l'établissement « fait ce qu'il peut ».

Le président rappelle que l'IGAPS doit être obligatoirement présent à la réunion de concertation et que l'IGN doit adapter son calendrier en fonction de la disponibilité de l'IGAPS.

Globalement, l'UNSA rappelle l'amateurisme et les difficultés qui en découlent pour les agents de notre ministère. De plus, il convient de préciser que la stabilité des effectifs vantée par M Aubert correspond à un sous-effectif chronique.

DÉCRET ZUS

Le président indique que 486 demandes sont parvenues au MAAF à ce jour. L'analyse est en cours, mais cette analyse est fastidieuse et le temps nécessaire est conséquent. Le résultat définitif est attendu, mais le président n'évoque aucun délai.

IFCE : Présence de Mme POUGET (DRH IFCE)

Mme Pouget indique que 16 agents ont été promus TS lors de la CAP de septembre, ce qui représente 1/3 du total des promotions. Cela correspond au volume des agents de l'IFCE présents dans le corps des AT.

L'UNSA souhaite que les mêmes proportions soient appliquées concernant les agents de l'IGN.

DIVERS

RECOURS PRIME SPECIALE 2015

La demande a obtenu un avis favorable.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MOBILITES
- DEMANDES DE DETACHEMENT DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES
- AUTRE DEMANDE DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES
- DEMANDES D'INTEGRATION DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES SUITE A ACCUEIL EN DETACHEMENT INTERNE
- TITULARISATION DANS LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE (E5)
- AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ere} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2017
- AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{eme} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2017
- AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ere} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2017
- DETACHEMENTS DANS LE STATUT D'EMPLOI D'AGENT PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES (APST) DE 1^{ere} CLASSE 2016

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

